

AVIS DE CONCOURS TECHNICIEN – SESSION 2024

Le centre de gestion du Doubs organise pour son département le jeudi 11 avril 2024 dans une salle de la région de Aire urbaine, un concours de technicien, session 2024, pour 45 postes répartis de la manière suivante, et pouvant être modifiés jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à compter de septembre 2024.

Le détail des épreuves peut être consulté dans le guide du concours de technicien en ligne sur www.cdg25.org

SPECIALITES	INTERNE	EXTERNE	3EME VOIE	TOTAUX
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	6	3	17
Aménagement urbain et développement durable	1	1	0	2
Déplacements, transports	1	1	0	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'informations	4	4	1	9
Services et intervention techniques	7	5	3	15
TOTAUX	21	17	7	45

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION
<p>Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du présent décret.</p> <p>Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 01/01/2024. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p> <p>3^{ème} voie : ouvert aux candidats justifiant, au 01/01/2024, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins : - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p>Retrait des dossiers : Préinscription du 19/09/2023 au 25/10/2023 : - sur le site internet du centre de gestion du Doubs www.cdg25.org - ou par l'intermédiaire du portail national «concours-territorial.fr»</p> <p>Dépôt des dossiers : date limite de dépôt : 02/11/2023 - sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf) - ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson – CS 98416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi - ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson – CS 98416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX.</p> <p>Les demandes de modification de voie de concours et de spécialité ne sont possibles que jusqu'à : - la date limite d'inscription en réalisant une nouvelle préinscription par internet - la date de clôture d'inscription par écrit (courrier ou mail à concours@cdg25.org).</p> <p>Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (02/11/2023) pour être considéré comme inscription.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.